

# CISSE INF'EAU N°19



Bulletin d'information du bassin de la Cisse

3<sup>ème</sup> trimestre 2016

Après plus de deux ans d'études, de travail et de concertation, le contrat territorial du bassin de la Cisse n°2 s'apprête à voir le jour!



Une enquête publique sur les actions du contrat sera menée pendant l'automne (du 3 novembre au 5 décembre) par une commission d'enquête sur l'ensemble du bassin de la Cisse. A noter que la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) qui doit en découler est la dernière étape réglementaire avant la signature du contrat prévue pour mars 2017. Les objectifs de ce contrat et les moyens pour y participer vous sont détaillés dans ce Cisse inf'eau.

Ce nouveau contrat permettra le retour d'actions concrètes, sur le terrain, pour restaurer et améliorer la qualité de notre environnement et de nos rivières. A tout moment, vous pourrez consulter les fiches descriptives des travaux prévus sur vos communes via le site internet du syndicat ([www.syndicat-cisse.fr](http://www.syndicat-cisse.fr), onglet contrat territorial n°2).

Autre point important pour l'avenir du Syndicat est la fameuse mise en application de la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protections contre les Inondations). Un point sur les avancés de cette nouvelle prise de compétence et les scénarios possibles pour le SMB CISSE avec d'éventuels regroupements à venir, vous sont aussi proposés dans ce document.

Bonne lecture.

Bertrand Lanoiselée,

Vice-président du SMB CISSE -Rapporteur de la commission « milieux aquatiques-espèces invasives»



Un matin d'automne sur la Cisse à Valencisse-source concours photographiques

## Dans ce numéro

- Travaux post-inondation,
- Pêche électrique sur le bassin de la Cisse,
- Nouvel agent au SMB CISSE,
- DIG du contrat territorial,
- Point sur la GEMAPI,
- Programme agricole ,
- La situation hydrologique du bassin
- Evolution de la nappe de Beauce
- Zoom sur .... La Cisse Meslandaise

# TRAVAUX POST-INONDATION

Comme une bonne partie des bassins versants de la région Centre, le bassin de la Cisse a connu une période d'inondation importante entre le samedi 28 mai et le dimanche 5 juin. Un phénomène exceptionnel puisque la crue subie par la Cisse est la plus haute crue mesurée par la station de Nazelles. (pour plus d'informations, vous pouvez consulter le Cisse in'eau n°18).

Cet épisode pluvieux a eu d'importantes conséquences sur les berges des rivières du bassin et sur l'écoulement de l'eau. Au vu de l'urgence de certains travaux, le SMB CISSE participe et organise la réalisation des travaux.

## La Sixtre à Pontijou—MAVES



Plus de 40m<sup>3</sup> de blocs se sont retrouvés bloqués en travers de la Sixtre avec pour conséquence une déviation du lit de la rivière dans l'étang présent en rive droite.

Une partie des travaux a été réalisée par le SMB CISSE au travers d'un chantier école avec le centre de loisir de St SULIPCE. Le restant a été réalisé par une entreprise de BTP en lien avec le propriétaire



## Le ruisseau du Mesland—MONTEAUX



En aval de l'ouvrage du bourg de Monteaux, c'est plus de 50m<sup>3</sup> de blocs qui se sont retrouvés piégés sur la totalité de la largeur de la rivière entraînant un entrave à l'écoulement.

La première phase des travaux, qui consistait à recréer un bras pour l'écoulement a été réalisé courant juillet par une entreprise. La seconde phase sera réalisée par le SMB CISSE



## La Cisse—VOUVRAY



L'ouvrage à Poutrelles est le dernier ouvrage sur la Cisse avant la connexion avec la Loire. Barrage contenant 7 « poutrelles » bloquant totalement les bois et autres flottants malgré une ouverture créée par le SMB CISSE sur un des 6 radiers. Déjà obstrué sur le début de l'année 2016, le barrage à Poutrelles a vu sa quantité d'encombres triplée avec l'épisode de crue du mois de juin engendrant d'important problèmes d'écoulement et de risque d'inondation. Les travaux de retrait sont prévus courant octobre avec la participation de la commune de Vouvray et du SMB CISSE;



## PÊCHE ÉLECTRIQUE SUR LE BASSIN

Dans le cadre des travaux inscrits dans le prochain contrat territorial du bassin de la Cisse, des pêches électriques ont été réalisées sur plusieurs secteurs afin d'établir des « états initiaux » avant les éventuels travaux. Ces pêches seront comparées à des pêches électriques réalisées après les travaux, afin d'observer les impacts des travaux sur le milieu.

Ces pêches ont eu lieu :

-Sur la Cisse, en amont du clapet du bourg sur la commune de Chouzy-sur-Cisse;

-Sur la Cisse, en amont du clapet du moulin de Meuves sur la commune d'Onzain;

-Sur la Remberge, en amont du vannage du moulin du bourg sur la commune de Saint Ouen-les-vignes

Les résultats de ces pêches vous seront détaillés dans un prochain numéro du Cisse in'eau.



## NOUVEL AGENT AU SMB CISSE : DAVID MORIN

Dans le cadre du deuxième contrat territorial 2017-2021, David Morin a intégré les locaux du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse en tant qu'animateur agricole depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Il répartit son temps de travail entre le SMB CISSE, et les SMAEP d'Averdon et de Monteaux.

David travaillera principalement sur la formation et l'accompagnement des exploitants agricoles aux techniques économes en intrants ainsi qu'au développement de nouvelles filières sur le territoire.

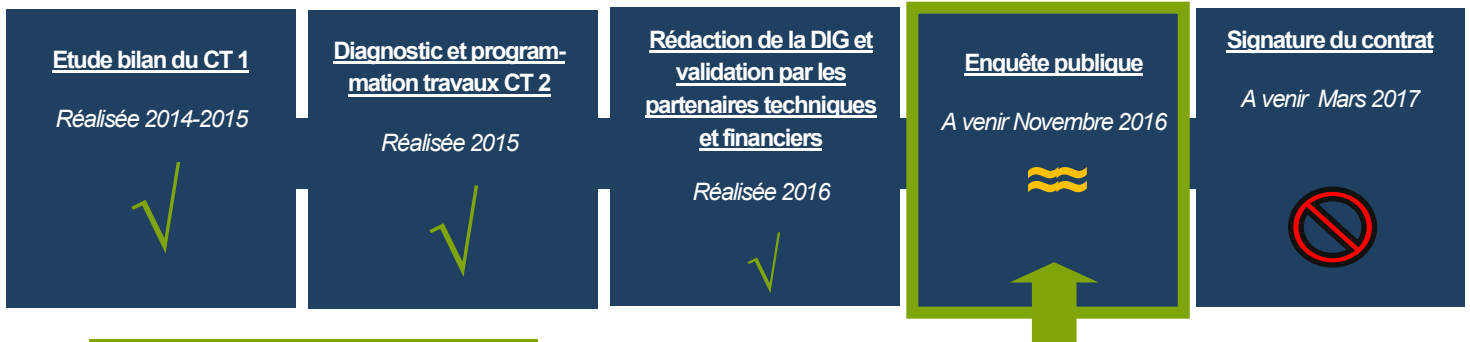
Le poste, financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre, le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse, le SMAEP Val de Cisse et le SMAEP d'Averdon répond aux attentes des élus et du territoire sur le volet agricole. David souhaite ainsi « **impulser une dynamique de territoire auprès des exploitants agricoles, des élus et des partenaires sur l'amélioration des pratiques agricoles** ».



**Coordonnées de David : 07.52.60.54.03 , [d.morin-smbcisse@orange.fr](mailto:d.morin-smbcisse@orange.fr)**

# DECLARATION D'INTERET GÉNÉRAL DU CONTRAT DE BASSIN DE LA CISSE

Après plusieurs années d'études, de réunions, de concertations, nous voilà à l'aube d'un nouveau contrat de bassin. La dernière phase avant la signature du contrat de bassin n°2 est en marche avec la mise en enquête publique du projet de contrat.



## DIG, c'est quoi?

La DIG (Déclaration d'Intérêt Général) est un passage obligatoire pour toute collectivité qui met en place des travaux sur des terrains privés via des fonds publics, et considérés « d'intérêt général ».

Concrètement : pendant un mois, des commissaires enquêteurs mandatés par le tribunal administratif recueillent les observations des riverains, qui peuvent consulter les différents documents techniques des travaux prévus dans le contrat de bassin, lors de permanence dans plusieurs communes du SMB CISSE. Suite à cette période de recueil des observations, les commissaires enquêteurs rédigent un avis en tenant compte de l'ensemble des commentaires et valident, ou non, le projet.

Cette étape est déterminante pour l'avenir du contrat de bassin, car c'est le rapport du commissaire enquêteur qui conditionnera la mise en place du contrat et le financement par les partenaires.

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN de la Cisse**

**AVIS**

**D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Programme de restauration du bassin de la Cisse et affluents - Programme 2017 - 2021**

Par délibération n°CL13/16/2015 en date du 13 octobre 2015, le Conseil syndical du Bassin de la Cisse et de ses affluents a arrêté le projet de Programme de Restauration du Bassin de la Cisse et de ses Affluents – Programme 2017/2021.

Ce programme de travaux pluriannuels soumis à enquête publique vise à restaurer le bon état écologique des ruisseaux d'eau du Bassin de la Cisse, conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015 adopté le 04 novembre 2010.

A cet effet, le Tribunal Administratif d'Orléans, par décision n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ a désigné une commission d'enquête formée de M. Claude PITARD en qualité de Président titulaire, de M. Daniel MASSIGNI et de M. Claude BOURDIN en qualité de commissaires-enquêteur titulaires. Ils seront suppléés par M. \_\_\_\_\_

Par arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_, M. Le Préfet de Loire-et-Cher a défini les modalités de l'enquête publique ainsi qu'établir :

**Du Jeudi 03 Novembre 2016 – 9h au**  
**Lundi 05 Décembre 2016 – 17h00**

Le dossier avisé que des registres destinés à recueillir les observations du public, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique dans les Mairies désignées ci-dessous aux jours et heures d'ouverture suivants :

**Mairie de MAUVES (41)** : Les mardis de 10h30 à 12h00 et les Vendredis de 10h30 à 12h00 et de 17h00 à 19h00

**Mairie d'HERBAULT (41)** : Les lundis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h00

**Mairie de Molineux (41)** : Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 15h00 à 18h00 et les samedis de 9h00 à 12h00

**Mairie d'Orzain (41)** : Les lundis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardis de 9h00 à 12h30, les vendredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 et les samedis de 9h00 à 12h00

**Mairie de POCE-SUR-CISSE (47)** : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, les mercredis de 9h00 à 12h15 et les samedis de 9h00 à 12h00

**Mairie de VERNOU-SUR-BRENNE (47)** : Les lundis de 9h00 à 12h00 et les mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les commissaires enquêteurs recevront personnellement le public dans les mairies désignées ci-dessus lors des permanences suivantes :

- Vendredi 04 novembre 2016 : Mairie de MAUVES de 9h00 à 19h00, Mairie d'HERBAULT de 9h00 à 12h00 et Mairie de MOLINEUX de 15h00 à 18h00
- Mardi 08 novembre 2016 : Mairie d'ORZAIN de 9h00 à 12h00, Mairie de POCE-SUR-CISSE de 9h00 à 12h00 et Mairie de VERNOU-SUR-BRENNE de 14h00 à 17h00
- Mardi 25 novembre 2016 : Mairie de MAUVES de 9h00 à 12h00
- Lundi 05 décembre 2016 : Mairie de MOLINEUX de 15h00 à 18h00, Mairie d'HERBAULT de 9h00 à 12h00, Mairie d'ORZAIN de 14h00 à 17h00, Mairie de POCE-SUR-CISSE de 14h00 à 17h00 et Mairie de VERNOU-SUR-BRENNE de 9h00 à 12h00

Les observations sur le programme de restauration du Bassin de la Cisse – 2017/2021 peuvent être adressées des manières suivantes :

- Sur les registres mis à disposition du public dans les communes désignées ci-dessus
- Par courrier postal à : Monsieur le Président de la Commission d'enquête – DIG Bassin de la Cisse – à la Direction départementale des Territoires de Loire-et-Cher / service Eau et Biodiversité / 57, Quai de France Française – 41 032 BLOIS Cedex
- Par voie électronique sur le formulaire en ligne à cette intention sur le site [www.bassin-cisse.fr](http://www.bassin-cisse.fr)

Toutes les informations relatives aux modalités de l'enquête publique peuvent être obtenues au service Eau et Biodiversité de la DDT 41 à l'adresse indiquée ci-dessus (Tél. 02 54 55 76 22) ou au Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse – 4, rue du Ballif / 41 130 HERBAULT (Tél. 02 54 46 25 78).

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront mis à disposition du public au service Eau et Biodiversité de la DDT 41 aux heures et jours d'ouverture du public. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier relatif de la DDT 41 ou du SMB Cisse.

# Comment participer ?

## Les permanences

Les commissaires enquêteurs sont à votre disposition dans 6 communes pour vous présenter les documents du contrat de bassin et recueillir vos observations au sein d'un « registre d'enquête public ».

Les lieux et dates des permanences sont les suivantes :

**Vendredi 4 novembre** : mairie de MAVES de 16h00 à 19h00, mairie d'HERBAULT de 9h00 à 12h00 et mairie de MOLINEUF de 15h00 à 18h00;

**Mardi 8 novembre** : mairie d'ONZAIN de 9h00 à 12h00, mairie de POCE/CISSE de 9h00 à 12h00 et mairie de VERNOU/BRENNE de 14h00 à 17h00;

**Mardi 29 novembre** : mairie de MAVES de 9h00 à 12h00 et mairie de MOLINEUF de 15h00 à 18h00;

**Lundi 5 décembre** : mairie d'HERBAULT de 9h00 à 12h00, mairie d'ONZAIN de 14h00 à 17h00, mairie de POCE/CISSE de 14h00 à 17h00 et mairie de VERNOU/BRENNE de 9h00 à 12h00.

## Site internet



Vous avez à disposition, sur le site internet du SMB CISSE ([www.syndicat-cisse.fr](http://www.syndicat-cisse.fr), onglet « **DIG CISSE** »), un formulaire pour faire parvenir vos observations aux commissaires enquêteurs. La totalité des observations postées via ce formulaire seront reçues « en direct » sur les adresses mails des commissaires.

De plus, sur cette page dédiée à la DIG, accessible dès la page d'accueil du site, vous pourrez consulter et/ou télécharger les documents techniques présentés aux permanences.

## Courrier

Vous pouvez faire remonter vos observations par courrier postal adressé à « Mr le président de la commission d'enquête –DIG bassin de la Cisse », au siège du SMB CISSE , 4 rue du Bailli, 41 190 HERBAULT.

# GEMAPI

Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations

1er janvier 2018 : Un tournant dans la gestion des milieux aquatiques

## Contexte de la réforme

Cette GEMAPI est introduite par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

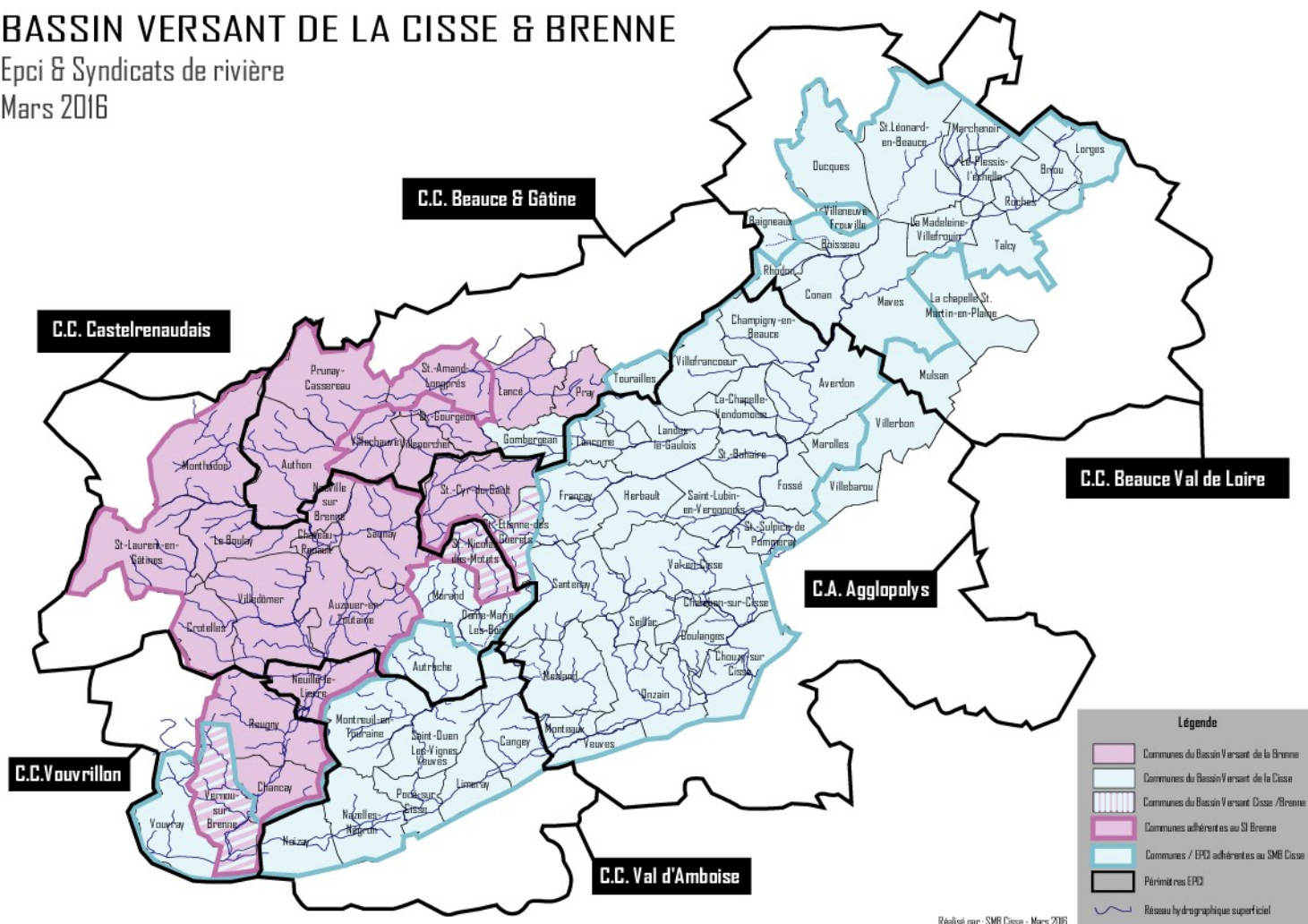
Pour sa partie GEMA (Gestion des Milieux Aquatique), elle vient répondre aux préconisations de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) qui fixait des objectifs d'atteinte du bon état écologique d'ici 2015, 2021 ou 2027 et qui dans l'état actuel des choses, ne seront pas respectés.

Pour sa partie PI (Protection des Inondations), elle est la conséquence des inondations récentes et qui ont démontré le manque de moyens et de coordination des collectivités sur cette problématique.

## BASSIN VERSANT DE LA CISSE & BRENNE

Epci & Syndicats de rivière

Mars 2016



## Transfert de compétences obligatoire

Les compétences GEMA & PI seront , dès le 1er Janvier 2018 (initialement prévu au 1er Janvier 2016 mais suite à de nombreux rebondissements entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, cette date a été repoussée au 1er Janvier 2018) ,des compétences obligatoires des communes, ou en lieu et place les EPCI à fiscalité propre. Il semble que les communes ou EPCI pourront (ou devront) transférer ces compétences au Syndicat qui gère déjà actuellement la problématique sur le territoire (cas du SMB CISSE pour la GEMA)

## Une commission « GEMAPI » au sein du SMB CISSE

Afin de travailler avec l'ensemble des partenaires sur la réflexion de la nouvelle organisation qui encadrera la gestion des milieux aquatiques, le bureau du SMB CISSE a créé une commission « GEMAPI » qui aura pour mission de rencontrer les différents présidents de communauté de communes et syndicats de rivière pour construire le nouvel établissement.

Plusieurs scénarios sont à l'étude :

1

⇒ Fusion des syndicats de rivières Cisse & Brenne et constitution d'un EPAGE BV Brenne & Cisse;

*Cette option territoriale semble la plus cohérente hydrographiquement (prise en compte de l'ensemble du territoire hydrographique du Bassin de la Cisse) et est soutenue par les services de la DDT 41 & 37. Elle intégrerait l'ensemble des 47 communes du SMB Cisse, les 16 communes du SI Brenne et les 16 communes non adhérentes aux deux structures. La nouvelle entité serait donc constituée de 79 communes par l'intermédiaire des 6 EPCI présentes sur les deux bassins.*

2

⇒ Fusion des syndicats de rivières Cisse & Brenne + intégration des syndicats de rivières limitrophes et constitution d'un EPAGE Brenne & Cisse élargi (bassin de la Trone, bassin de l'amasse, ruisseau des Mées)

*Cette option prévoit l'intégration de territoires hydrographiques limitrophes au BV Cisse & dont le transfert de compétences GEMAPI engendrera un défaut de maîtrise d'ouvrage.*

3

⇒ Maintien des structures Cisse & Brenne non fusionnées + élargissement aux communes non adhérentes

*Cette option territoriale repose sur l'intégration des communes non adhérentes actuellement au SMB Cisse sans fusion avec le SI Brenne. Elle intégrerait donc les 47 communes adhérentes au SMB Cisse actuellement + les communes non adhérentes actuellement comprises sur le Bassin hydrographique de la Cisse, soit 10 communes.*

4

⇒ Maintien des structures Cisse & Brenne non fusionnées + élargissement aux communes non adhérentes et aux territoires hydrographiques limitrophes.

*Cette option reprend les options 2 & 3.*

A ce jour, aucun scénario n'a été retenu, les discussions et rencontres sont toujours en cours

# Programme de lutte contre les pollutions d'origines agricoles

La diversité agricole du territoire du syndicat mixte du bassin de la Cisse représente un peu plus de 500 exploitations, qui se distinguent, au nord, par ses grandes cultures, et au sud, par les vignobles et le polyculture-élevage.

## Cartographie des types de cultures sur le bassin versant de la Cisse

### Bassin de la Cisse Diagnostic territorial "pollutions d'origine agricole"

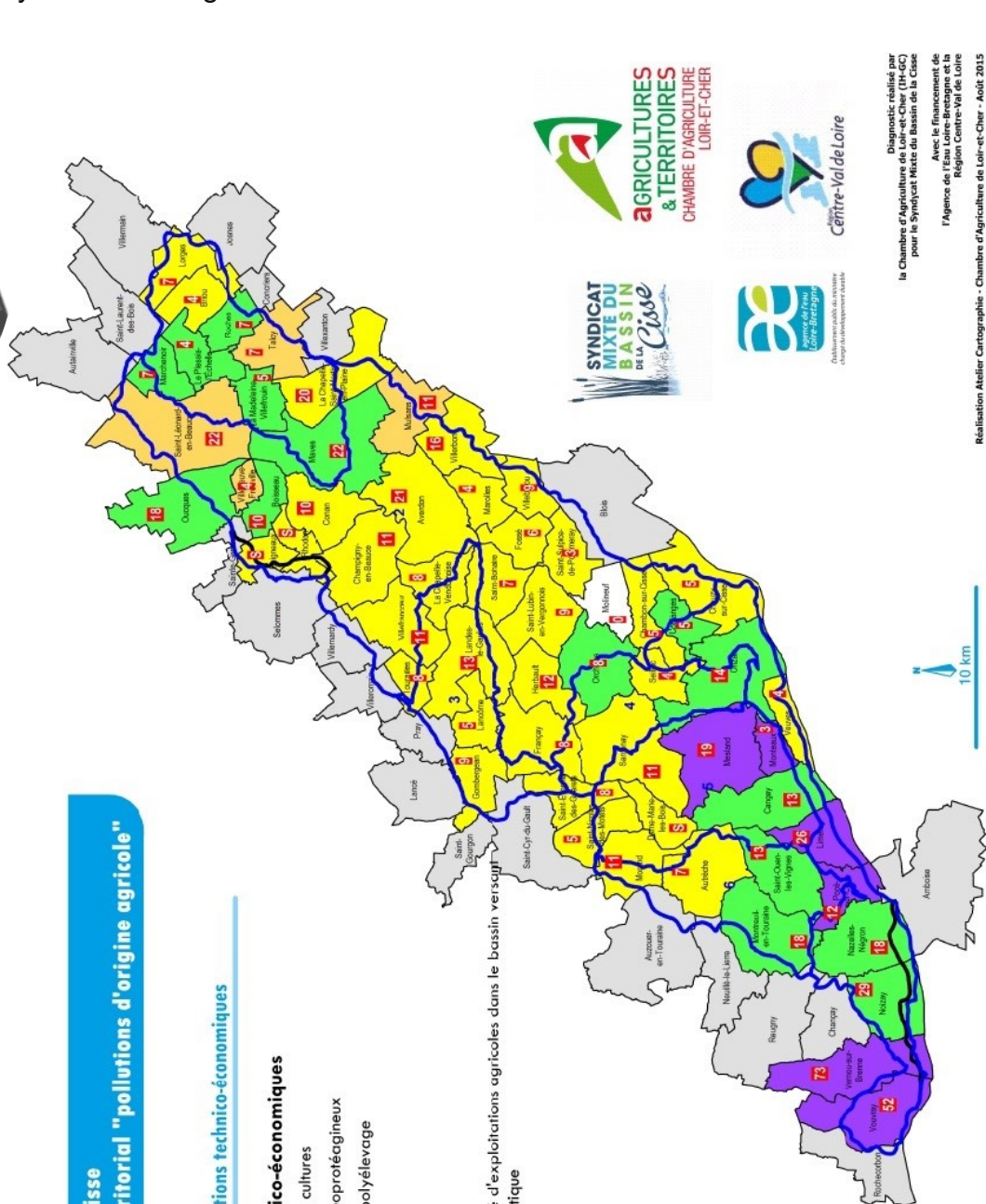
#### Orientations technico-économiques

##### Orientations Technico-économiques

- Autres grandes cultures
- Céréales et oléoprotéagineux
- Polyculture et polyélevage
- Viticulture
- Non concerné
- Hors étude

8 en 8

Nombre estimé d'exploitations agricoles dans le bassin versant ou secret statistique



Diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture de Loire-et-Cher (IM-CC) pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse. Avec le Financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Centre-Val de Loire.

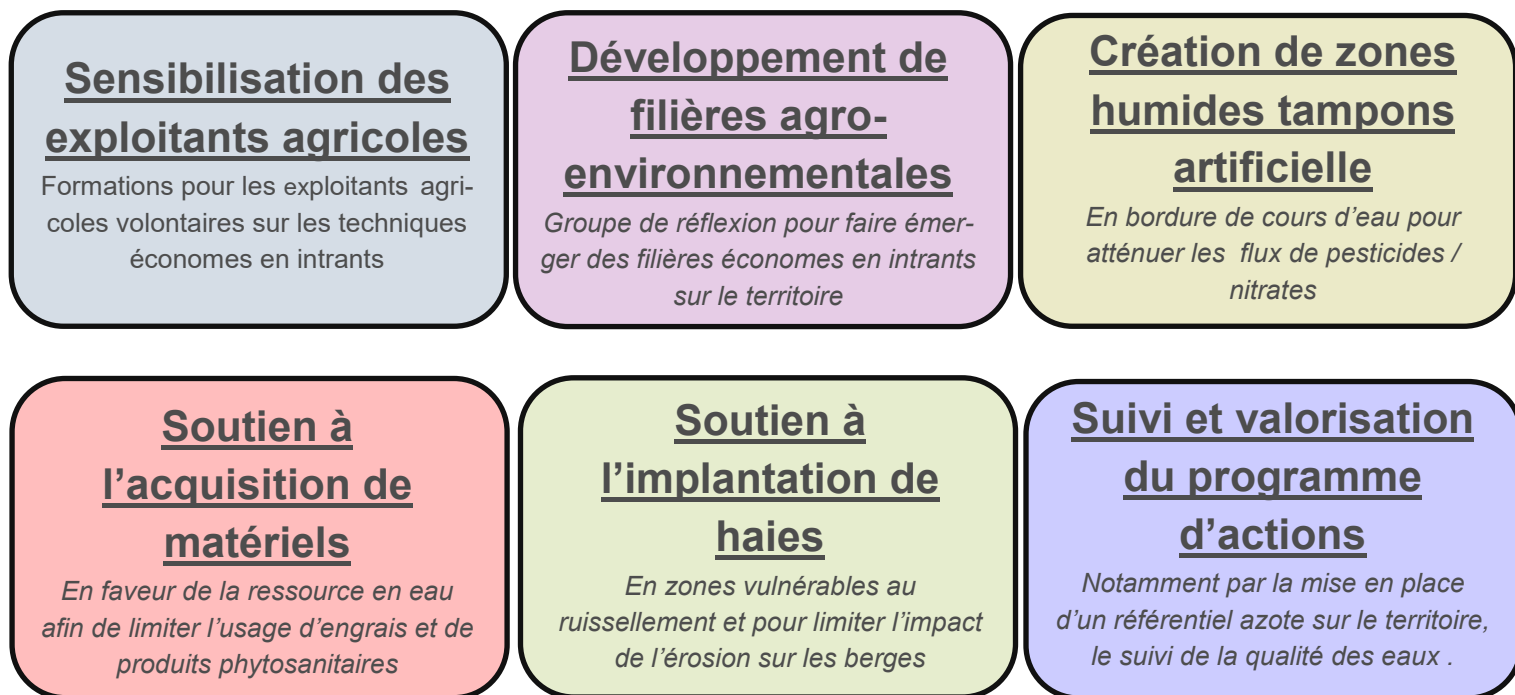
Réalisation Atelier Cartographie - Chambre d'Agriculture de Loire-et-Cher - Août 2015





Le programme de réduction des pollutions d'origine agricole constitue un des piliers du prochain contrat territorial. L'animation agricole, mutualisée avec les syndicats mixtes d'adduction eaux potables du Val de Cisse (secteur de Monteaux) et d'Averdon va faciliter la mise en œuvre d'une dynamique sur le territoire en faveur de la réduction d'intrants et donc de l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau.

Il est ainsi prévu la mise en œuvre d'opérations à destination de l'ensemble du secteur agricole sur le territoire de la Cisse. Ces actions englobent :



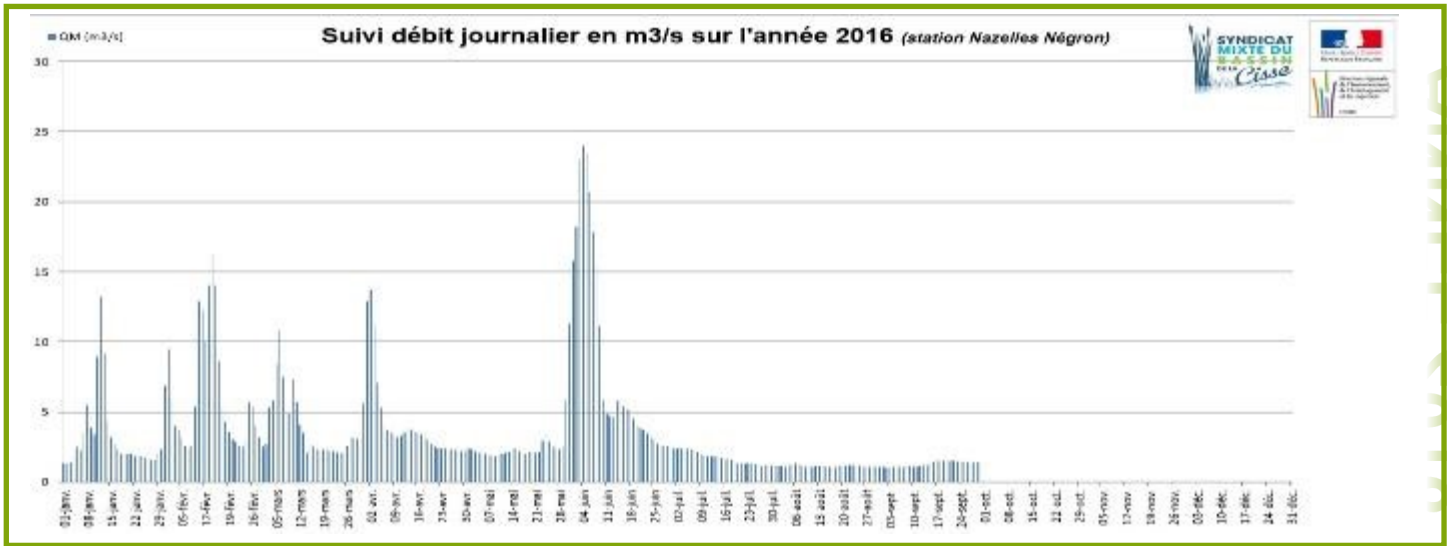
### Point sur l'avancée du contrat



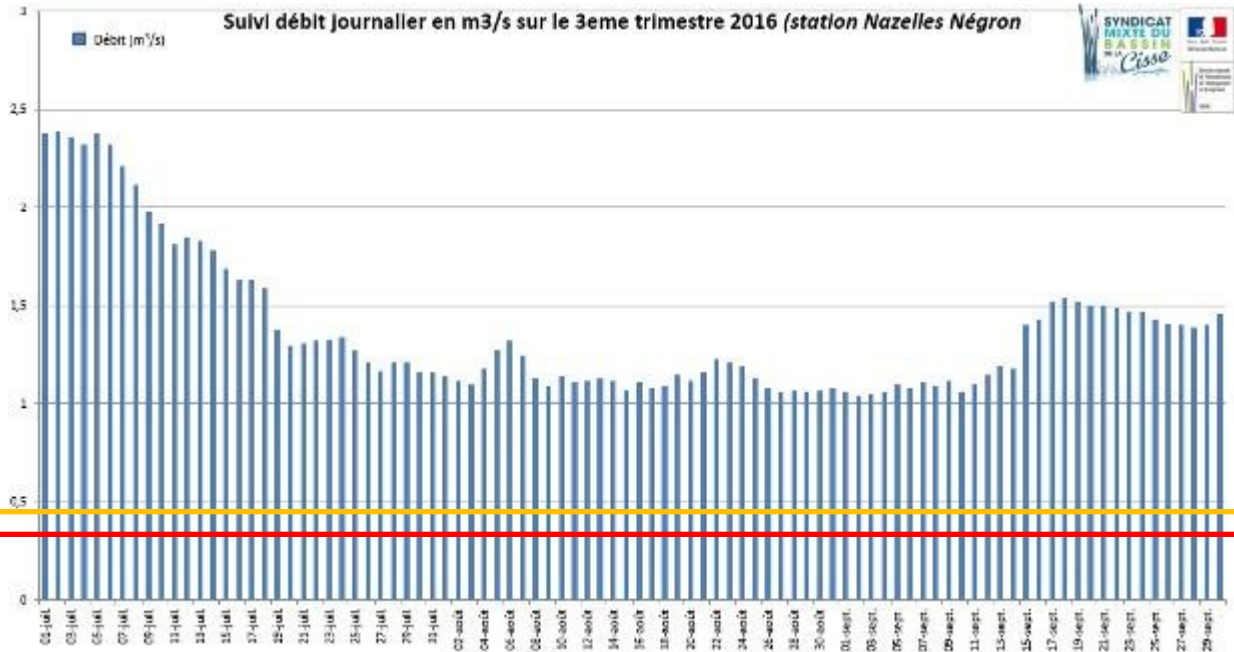
Pour toute question sur ce programme d'action, vous pouvez contacter David MORIN, dont les coordonnées sont présentées au début de ce Cisse inf'eau .

# SITUATION HYDROGRAPHIQUE DE LA CISSE

ANNEE 2016



3<sup>eme</sup> TRIMESTRE 2016

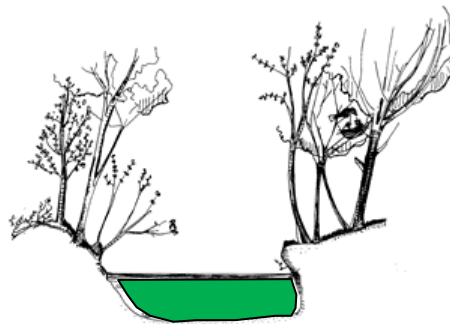


Débit au 05 octobre 2016 : 1.5 m<sup>3</sup>/s

**DEBIT CRISE** <0,351 m<sup>3</sup>/s

0,351 m<sup>3</sup>/s < **DEBIT ALERTE** <0,481 m<sup>3</sup>/s

**DEBIT NORMAL** >0,481 m<sup>3</sup>/s



Quelques débits références :

Débit d'étiage : 0,7 m<sup>3</sup>/s

Débit moyen : 2,4m<sup>3</sup>/s

Débit crue biennale: 16m<sup>3</sup>/s

Débit crue quinquennale 23m<sup>3</sup>/s

Débit crue décennale: 28m<sup>3</sup>/s

Débit crue vicennale: 33m<sup>3</sup>/s

Info complémentaire : à titre de comparaison, le débit au 11 juillet 2015 était de 0.5m<sup>3</sup>/s

# EVOLUTION DE LA NAPPE DE BEAUCE

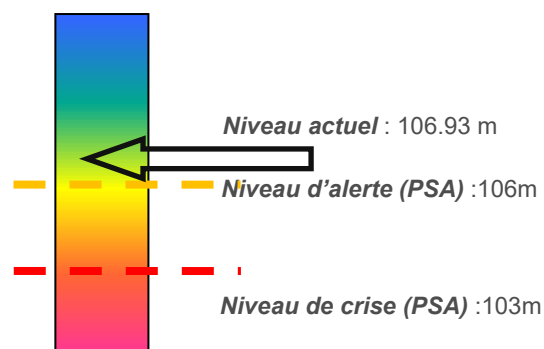
*Le débit de la Cisse est très influencé par le niveau de la nappe de Beauce. En effet, tout au long de l'année, la nappe de Beauce via des résurgences présentes sur le secteur de la Haute Cisse, contribue au niveau de la Cisse. Les étiages estivaux de la Cisse sont présents plus rapidement que le niveau de la nappe baisse.*

**Indicateur piézométrique Beauce blésoise**  
(moyenne en m NGF des niveaux des piézomètres de Sérís, Villeromain, Oucques et Champigny-en-Beauce)  
évolution depuis le 01/01/2005



Le printemps humide aura eu une conséquence positive : le niveau de la nappe de Beauce. Elle a, en effet, connu une forte augmentation au début de la période estivale, moment de l'année où les usages liés à la nappe de Beauce provoquent une chute importante du niveau.

Autre conséquence positive, la Cisse sur sa partie amont-alimentée en partie par la nappe de Beauce- n'a pas ou peu connue d'assec sur cette période 2016.

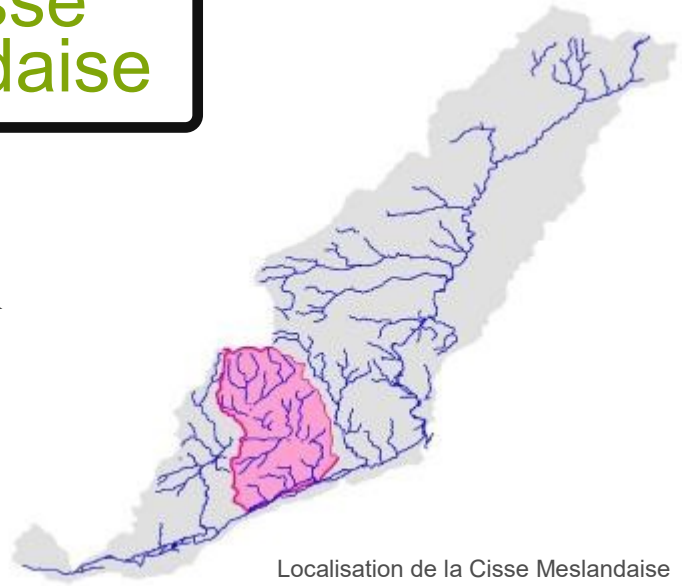


## Zoom sur ...

# La Cisse Meslandaise

### Chiffres clés

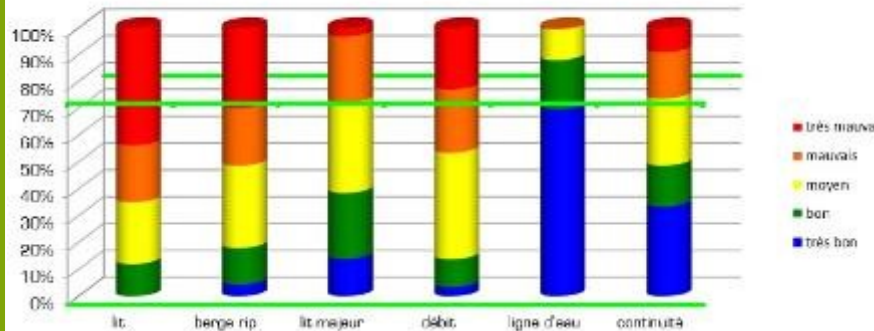
- ⇒ Masse d'eau d'une superficie de 67 km<sup>2</sup>;
- ⇒ **10 km** de rivière;
- ⇒ **4 communes** bordent ce cours d'eau ; (Mesland, Monteaux, Cangey et Limeray)
- ⇒ Pente moyenne de **3,37 ‰** (Rappel, pente moyenne de la Cisse 1‰)
- ⇒ Cours d'eau de 2<sup>eme</sup> catégorie
- ⇒ Classification arrêté cours d'eau : Liste 2



Localisation de la Cisse Meslandaise sur le bassin versant de la Cisse

### Etat global

Niveau d'altération de l'habitat de la masse d'eau de la Petite Cisse



La masse d'eau de la Cisse Meslandaise est classée en état moyen dans son ensemble. On peut noter un très mauvais état du lit et des berges sur cette masse d'eau.

Pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, chaque compartiment doit **atteindre le bon état écologique d'ici 2021. (trait vert sur le graphique)**

### Le saviez-vous?

La Cisse Meslandaise porte plusieurs noms :

- ⇒ La petite Cisse (utilisée sur sa partie 37),
- ⇒ Le ruisseau du Mesland,
- ⇒ La Cisse Meslandaise (utilisée sur sa partie 41<sub>2</sub>)
- ⇒ Le Mesland.

La Cisse Meslandaise draine le plateau viticole de Mesland (AOC mesland), et se jette dans la Cisse en deux endroits : à Monteaux (par un bras de décharge créée en 1982) et quelques kilomètres plus loin, à Cangey. Elle présente une qualité morphodynamique très hétérogène, souvent rectiligne et uniforme en traversé de bourg (Mesland, Monteaux) et plus diversifiée hors agglomération

## Données piscicole

Lors des dernières pêches électriques de suivi réalisées sur la station de Mesland, les populations piscicoles recensées étaient :



Clair

CHABOT



PERCHE



VAIRON



EPINOCHETTE



CHEVAÎNE



GOUJON

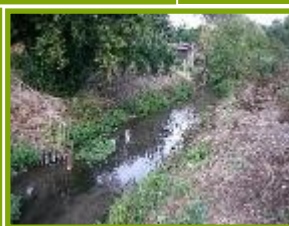


LOCHE FRANCHE



GARDON

## La Cisse Meslandaise en images...



# Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse

4 rue du Bailli , 41 190 HERBAULT

Secrétariat : 02.54.46.25.78 / [smbcisse@orange.fr](mailto:smbcisse@orange.fr)

Technicien : 06.46.67.49.68 / [v.bahe-smbcisse@orange.fr](mailto:v.bahe-smbcisse@orange.fr)

Animateur agricole : 07.52.60.54.03- / [d.morin-smbcisse@orange.fr](mailto:d.morin-smbcisse@orange.fr)

Directeur : 06.71.03.64.17 / [l.cognard-smbcisse@orange.fr](mailto:l.cognard-smbcisse@orange.fr)

**[www.syndicat-cisse.fr](http://www.syndicat-cisse.fr)**

Ligne éditoriale : Valentin BAHE / Ludovic COGNARD

Rédaction/édition/mise en page : Valentin BAHE

Cette lettre d'information est réalisée en lien avec



# s'inscrire à la *newsletters*

Cette lettre d'information, éditée trimestriellement, a pour objectif de communiquer sur toutes les actualités, du bassin de la Cisse.

Pour le moment, la diffusion de cette lettre est réalisée par voie informatique.

Si vous souhaitez recevoir ce « Cisse Inf'eau », vous pouvez nous renvoyer ce coupon par mail ou par courrier (voir coordonnées ci-dessus).

Mr ou Mme ....., résident sur la commune de

.....souhaite recevoir le Cisse Inf'eau sur ma boîte

email :

.....@ .....



